

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Monsieur le Préfet
Préfecture de Mayenne
Bureau des procédures environnementales
46, rue Mazagran
CS 91507
53015 LAVAL CEDEX

A l'attention de Mme VRILLAUD-PICHER

LM/RT/CS 2018- 547
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 20 JUL 2018

Objet : avis dossier autorisation ICPE-SAS CRUARD CHARPENTE à Simplé

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 15 juin 2018, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce dossier lors de sa réunion du 17 juillet 2018.

L'avis des membres du bureau est favorable à l'unanimité.

J'espère avoir répondu à votre attente et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.

